

23 février 2023

La Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône et les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès et Simiane-Collongue s'unissent pour mieux répondre aux besoins des habitants

Le 27 février 2023, la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône (Caf 13) et les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès et Simiane-Collongue signent la Convention territoriale globale (Ctg) du Grand Vallat. Cette convention, initiée par la Caf 13, a pour objectif de coordonner les actions de l'ensemble des acteurs du territoire pour offrir des services de meilleure qualité et plus adaptés aux besoins des familles et des habitants.

La Convention, conclue pour 5 ans, porte sur l'ensemble des domaines d'action de la Caf 13 qui assure une présence auprès des familles tout au long de la vie : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, insertion, handicap, inclusion numérique et accès aux droits.

Cette Ctg permet aux municipalités de Bouc-Bel-Air, Cabriès et Simiane-Collongue de porter un projet social pour leurs habitants et d'affirmer leurs ambitions sociales et familiales. Elle renforce les coopérations de l'ensemble des acteurs et la complémentarité des interventions.

Concrètement, la Ctg du Grand Vallat s'appuie sur un diagnostic coconstruit par les partenaires pour dégager les enjeux du territoire.

Outil de développement social local, elle dégage 2 orientations stratégiques :

- **Maintenir et adapter l'offre de service à l'ensemble des familles et aux évolutions sociétales** : pour soutenir, dynamiser et pérenniser l'accueil du jeune enfant, les accueils de loisirs, faciliter l'accès aux enfants en situation de handicap, aux familles en situation de précarité, développer l'offre jeunesse et l'offre parentalité, communiquer vers les familles et promouvoir l'accès aux droits et au numérique, notamment vers les publics les plus fragilisés.
- **construire une coopération intercommunale** : qui encourage l'échange d'expertise, tout en maintenant les spécificités locales.

4 actions prioritaires se dégagent du diagnostic partagé

- **Créer un guichet unique d'accès aux droits sur la commune de Cabriès** : ouvert à l'ensemble des habitants de Bouc-Bel-Air, Cabriès et Simiane-Collongue pour compléter les accueils existants sur le territoire.
- **Développer une collaboration intercommunale** : partager les connaissances et coordonner les dispositifs d'accompagnement social sur le territoire.
- **Renforcer la coordination des professionnels** : créer une communauté d'échange des pratiques et développer les compétences des acteurs ; organiser des projets communs à destination des jeunes de 12 à 25 ans.
- **Initier un groupe de travail sur les questions du handicap** : favoriser la connaissance des ressources et la mise en réseau des professionnels du secteur ordinaire et spécialisé.

Contact presse :

chloe.dejardin@cafarseille.cnafmail.fr

04 88 57 32 44